

Commune
de
VILLEMURLIN



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE et / ou de son annexe

ENTRE :

La **Commune de Villemurlin**, représentée par son Maire, Madame Sarah RICHARD,
d'une part,

ET :

NOM Prénom : _____

Représentant de l'entité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ adresse mail : _____

d'autre part.

M _____ sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente le _____ en vue d'organiser _____

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1 - Désignation et adresse des locaux à utiliser

Salle de polyvalente sise 10 route de Cerdon - 45600 VILLEMURLIN
Capacité maximum : **213 personnes**

2 – Conditions d'utilisation

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Il reconnaît aussi avoir pris connaissance du règlement.

La période d'occupation des locaux s'étendra du _____ à _____ heures
au _____ à _____ heures.

3 - Mesures de sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Email : mairie@villemurlin.fr
f : [@villemurlin](https://www.facebook.com/villemurlin)
Site internet : villemurlin.fr

8 Route de Cerdon
45600 VILLEMURLIN
Téléphone : 02 38 36 25 12



4 - Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance en tant **qu'organisateur d'une manifestation** couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. Une attestation devra être remise au secrétariat de Mairie avant la prise de possession des clés. (La responsabilité civile de votre habitation couvre normalement l'organisation de manifestations).

5 - Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

6 - Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de :

Location pour :	Habitant	Extérieur	
Vin d'honneur	110 €	163 €	
Journée (24h)	220 €	362 €	
Week-end (48h)	262 €	441 €	
Supplément cuisine	90 €	108 €	
Cuisine seule (avec petite salle attenante) (24h)	126 €	155 €	
Chauffage	21 €	31,50 €	52,50 €
Options :			
- Nettoyage		61 €	
- Location des verres		46 €	
- Location de la vaisselle		23 €	
TOTAL =		€	

par chèque à l'ordre du Trésor Public.

La prise de possession des locaux se fera le _____ à ____ heures
et après justification d'assurance et du paiement auprès du secrétariat de Mairie au plus tard,
le _____ à ____ heures.

7 - Caution de garantie

Une **caution de 200 euros**, sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

Fait à VILLEMURLIN, le _____

L'organisateur responsable

Le Maire ou son représentant
Sarah RICHARD

**En cas d'urgence et uniquement en cas d'urgence contacter la responsable : Madame Maria GONCALVES au 06 64 34 94 77
Ou l'élu d'astreinte au 07 48 73 68 31**